



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

⑪ Numéro de publication:

0 020 415
B1

⑫

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

- ⑯ Date de publication du fascicule du brevet: **11.07.84** ⑯ Int. Cl.³: **E 05 B 9/08**
⑯ Numéro de dépôt: **79901155.6**
⑯ Date de dépôt: **18.09.79**
⑯ Numéro de dépôt international:
PCT/FR79/00082
⑯ Numéro de publication internationale:
WO 80/00589 03.04.80 Gazette 80/7

⑤4 DISPOSITIF FORMANT BANDEAU POUVANT SERVIR DE SUPPORT DE SERRURE POUR PORTES OU PANNEAUX, NOTAMMENT EN GLACE.

- | | |
|--|---|
| <p>⑩ Priorité: 19.09.78 FR 7826780</p> <p>⑯ Date de publication de la demande:
07.01.81 Bulletin 81/1</p> <p>⑯ Mention de la délivrance du brevet:
11.07.84 Bulletin 84/28</p> <p>⑯ Etats contractants désignés:
AT CH DE GB NL SE</p> <p>⑯ Documents cités:
FR - A - 2 153 879
FR - A - 2 351 234
FR - A - 2 373 656
GB - A - 1 247 848</p> | <p>⑯ Titulaire: PARLEBAS, Gérard Georges Eugène
11 avenue Junot
14 Hameau des Artistes F-75018 Paris (FR)</p> <p>⑯ Titulaire: PARLEBAS, Solange, née LEBARS
11 avenue Junot
14 Hameau des Artistes F-75018 Paris (FR)</p> <p>⑯ Inventeur: PARLEBAS, Gérard Georges Eugène
11 avenue Junot
14 Hameau des Artistes F-75018 Paris (FR)
Inventeur: PARLEBAS, Solange, née LEBARS
11 avenue Junot
14 Hameau des Artistes F-75018 Paris (FR)</p> <p>⑯ Mandataire: Laget, Jean-Loup et al.
Cabinet Pierre Loyer 18, Rue de Mogador
F-75009 Paris (FR)</p> |
|--|---|

EP 0 020 415 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente invention se rapporte de façon générale à un dispositif formant bandeau pouvant servir de support de serrure pour portes ou panneaux plans, notamment en glace.

On a déjà décrit, dans le brevet français 2 351 234 un dispositif permettant la fixation d'une serrure en applique sur une porte en verre ou en glace sans devoir ménager de découpes dans la porte, ce dispositif comportant à cet effet une ceinture en métal ou matériau équivalent, entourant complètement le battant ou vantail de la porte à la hauteur de montage de la serrure, cette ceinture présentant au moins une solution de continuité pour son serrage autour de ce vantail de la porte, en vue de son maintien en place par friction. Ladite ceinture présente alors des moyens pour la réception de la serrure.

Les avantages qui résultent de la suppression des opérations requises pour ménager une ou plusieurs découpes dans une telle porte de verre ou de glace sont évidents; il faut ajouter en outre que certaines glaces de sécurité sont très difficiles à travailler et se prêtent par conséquent très mal à la réalisation de telles découpes.

On a décrit par ailleurs, dans le Certificat d'Addition français 2373656 se rattachant au brevet précité, des moyens permettant l'alimentation d'une serrure électrique montée sur cette ceinture dans toutes les positions de la porte et compensant élastiquement les différences résultant du débattement angulaire de la porte lors de son ouverture.

Il est toutefois nécessaire, dans la pratique, de pouvoir réaliser l'adaptation de dispositifs de ce type sur des portes ou panneaux ayant des dimensions très différentes. Ceci exigerait, avec les moyens connus, soit le stockage de produits finis selon de nombreuses dimensions, avec les investissements que cela implique, soit la fabrication ou l'adaptation de la ceinture chaque fois en fonction des dimensions de porte ou de panneau rencontrées, ce qui bien évidemment augmente les frais d'équipement de portes ou panneaux à l'aide de la ceinture.

Par ailleurs, pour assurer une immobilisation parfaite de la ceinture sur la porte, on conçoit qu'un certain effort de serrage est requis en particulier au voisinage de la discontinuité prévue dans la ceinture pour ce serrage. Afin de permettre l'absorption de ces efforts par la ceinture, celle-ci doit présenter une certaine résistance mécanique, donc une certaine épaisseur. Or d'une part il peut en résulter, dans le cas de portes ou panneaux relativement grands ou larges, un poids de ceinture relativement élevé, et d'autre part une augmentation d'épaisseur, avec pour conséquence une augmentation de rigidité, qui est défavorable dans les parties de la ceinture enserrant les bords de la porte ou du panneau, endroits auxquels on doit disposer au

contraire d'une meilleure faculté d'adaptation du matériau au bord de la glace.

Le but de l'invention est d'apporter une solution au problème ainsi posé et de permettre la réalisation d'un dispositif adaptable, à partir d'un très petit nombre de pièces normalisées, à une très large gamme de dimensions de portes ou panneaux en glace, tout en fournissant les propriétés requises de légèreté et de résistance mécanique dans les parties soumises aux efforts de serrage.

L'invention est matérialisée dans un dispositif formant bandeau pouvant servir de support de serrure pour portes ou panneaux plans, notamment en glace, du type comportant deux parties venant entourer chacune un des bords latéraux marginaux opposés de la porte, chaque partie comportant des branches s'étendant sur chacune des faces opposées de la porte et des moyens d'accrochage reliés par des organes de serrage par traction resserrant les deux parties à la fois contre les faces de la porte et autour de ses bords verticaux, caractérisé en ce que: les deux parties sont formées chacune d'une paire de platines rigides et d'un feuillard les platines de chaque paire sont disposées de part et d'autre des parties marginales d'une porte ou d'un panneau, et sont réunies entre elles par le feuillard recourbé sur lui-même en U et fixé par ses bords à chacune des platines; les organes de serrage par traction sont adaptables entre les paires de platines opposées, des moyens étant prévus pour régler la longueur de ces organes.

Suivant un mode de réalisation possible, les platines présentent au moins une et de préférence deux rangées de moyens d'accrochage tels que des griffes ou des trous, et il est prévu, pour chaque rangée de moyens d'accrochage, un tirant pouvant venir en prise avec lesdits moyens par des trous ou des griffes respectivement, et comprenant des moyens de serrage pour le serrage du dispositif autour de la porte ou du panneau.

Une réalisation paraissant avantageuse consiste à prévoir, pour chaque rangée de moyens d'accrochage des platines, un tirant en deux parties, les moyens de serrage constitués par exemple par un boulon ou une tige filetée, étant prévus entre ces deux parties du tirant pour réaliser le serrage du dispositif autour de la porte ou du panneau. Les deux parties du tirant sont avantageusement constituées par des réglettes pouvant coulisser l'une dans l'autre, ce qui assure en même temps le maintien de ces deux parties dans une relation d'alignement.

On peut bien entendu prévoir sur chaque platine, pour chaque rangée, une seule griffe ou un seul trou, et sur les tirants plusieurs trous ou griffes, ou inversement plusieurs griffes ou trous dans chaque rangée des platines et un seul trou ou une seule griffe sur les parties du tirant, mais une meilleure capacité d'adaptation et une meilleure répartition des efforts ainsi qu'un meilleur alignement entre les platines sont obtenus en prévoyant comme indiqué des

rangées de griffes ou de trous à la fois sur les platines et sur les tirants.

On comprend aisément que l'on peut ainsi, à partir d'un jeu de paires de platines, couvrir des largeurs de portes ou de panneaux très différentes, en adaptant la position des tirants. Dans un tel cas, l'adaptation peut exiger le remplacement éventuel des tirants, mais il s'agit alors de pièces peu coûteuses. Le profilé formant bandeau est simplement coupé à la longueur requise à partir de grandes longueurs de profilés en stock.

Dans le cas de panneaux de faible largeur, il est également possible, en utilisant au besoin des platines moins larges, de serrer le dispositif autour des bords du panneau au moyen de tiges filetées s'étendant entre des éléments d'accrochage tels que des pattes prévues sur les platines et placées en regard l'une de l'autre. L'emploi de tiges filetées permet ici encore une adaptation de largeur aisée et peu coûteuse.

La fixation des feuillards recourbés en U sur les platines peut avoir lieu de toute manière désirée, par exemple par soudage, rivetage, etc... Une solution paraissant judicieuse consiste à prévoir dans les platines des lumières dans lesquelles des pattes ou parties équivalentes des feuillards sont engagées, judicieusement depuis l'intérieur, ces pattes étant rabattues contre la face extérieure des platines pour leur fixation. On réalise de cette manière un accrochage des feuillards capable de résister efficacement aux efforts de traction exercés pour le serrage.

Suivant une autre particularité, les platines présentent judicieusement des moyens d'accrochage pour des organes élastiques de retenue d'un câble mobile d'alimentation d'une serrure électrique, comme décrit dans le Certificat d'Addition 2 373 656.

Dans le cas d'une porte, une des platines ou des paires de platines porte des moyens de montage d'une serrure et (ou) d'une poignée de porte. Une solution paraissant judicieuse consiste à rapporter sur cette platine ou ces platines, par soudage ou d'une manière analogue, des barrettes ou supports analogues munis de goujons filetés recevant le coffre ou socle de la serrure ou de la poignée.

Suivant une particularité avantageuse, les platines présentent, vers leur bord de fixation des feuillards recourbés en U, des pattes ou parties équivalentes, et il est prévu pour chaque platine une baguette formant butée s'étendant sur toute la hauteur de la platine ou du bandeau et contre laquelle ce bandeau vient s'appuyer par son extrémité correspondante. Ces butées ou baguettes ferment ainsi le bandeau à ses extrémités, en fournissant pour l'ensemble du dispositif en position montée un aspect esthétique satisfaisant. Elles assurent en outre le positionnement longitudinal des bandeaux.

Les profilages supérieurs et inférieurs des platines sont constitués judicieusement par des ailes repliées obliquement vers l'extérieur, et le

bandeau présente avantageusement sur ses bords une partie à angle droit et une partie en queue d'aronde pouvant s'engager par coulissemement sur ces ailes des platines. On obtient de cette manière une mise en place aisée du bandeau coupé à longueur, ainsi qu'une bonne rétention dans un plan transversal à la porte ou au panneau.

Il va de soi que l'espace ainsi ménagé à l'intérieur de chaque bandeau peut recevoir tous les éléments nécessaires par exemple à la commande d'une serrure, qu'il s'agisse d'une commande électrique simple par câble, d'une commande opto-électronique ou d'une commande par identification magnétique ou autre. Les renvois d'une face à l'autre de la porte ou du panneau s'effectuent dans ce cas à l'intérieur du dispositif, entre la glace et les feuillards.

Si désiré, une matière évitant le glissement peut également être insérée entre les platines et (ou) les feuillards et la glace.

La description qui va suivre, faite en regard des dessins annexés, donnés à titre non limitatif, permettra de mieux comprendre l'invention.

La Fig. 1 est une représentation schématique partielle en élévation d'une porte équipée du dispositif suivant l'invention.

La Fig. 2 est une vue en élévation à plus grande échelle avec arrachement correspondant à un mode de réalisation.

La Fig. 3 est une vue en coupe par la ligne III—III en Fig. 2.

La Fig. 4 est une vue en coupe par la ligne IV—IV en Fig. 2.

La Fig. 5 est une vue analogue à la Fig. 2 mais correspondant à une variante.

La Fig. 6 est une vue en coupe par la ligne VI—VI en Fig. 5.

Sur la Fig. 1, on a désigné par la référence 1 une porte en glace, qui est montée entre deux panneaux 2, 3 et sur laquelle est adapté un dispositif suivant l'invention, dont le bandeau est visible en 4, ce dispositif comportant une poignée 5 munie d'une entrée de serrure 6, une gâche 7 étant fixée sur le panneau 2.

Sur les Fig. 2 à 4, les mêmes éléments qui ceux visibles sur la Fig. 1 ont été désignés par les mêmes références.

On voit sur ces figures que le dispositif comporte deux paires de platines 8, 9. Les platines de chaque paire ont une forme générale rectangulaire. Elles sont en un matériau rigide, par exemple en métal d'épaisseur suffisante pour fournir la rigidité et la résistance requises pour supporter les efforts de serrage. Elles sont munies sur leurs bords supérieur et inférieur (quand on regarde les platines en position montée) d'un profilage constitué chaque fois par une aile 10 inclinée vers l'extérieur, dont le rôle sera indiqué plus loin.

Les platines présentent vers un bord vertical des lumières II à travers lesquelles sont engagées depuis l'intérieur (également en position montée) des pattes 12 d'un feuillard 13

recourbé en forme d'U, qui est destiné à entourer un bord de la porte en glace 1 comme cela est bien visible sur les Fig. 2 et 3. Les plattes 12 réalisent l'accrochage du feuillard sur les platines et sont fixées sur celles-ci par soudage ou rivetage par exemple.

Ainsi, vers chaque bord vertical de la porte en glace, il est prévu un équipage comprenant deux platines 8 ou 9 placées de part et d'autre de la porte et reliées entre elles par un feuillard 13 recourbé en forme d'U, venant enserrer le bord vertical de la porte en glace 1.

Suivant le mode de réalisation représenté, chaque platine 8, 9 porte deux rangées de griffes 14, disposées ici vers les bords supérieur et inférieur des platines en position montée, ces rangées étant parallèles à ces bords.

Pour l'assemblage du dispositif autour de la porte 1, il est prévu de chaque côté de cette porte deux tirants 16, dont chacun est constitué par deux réglettes ayant un profil en U pour leur conférer une meilleure rigidité et munies dans leur base de crevés ou trous 17 selon un pas correspondant à celui des griffes portées par les platines. Suivant le mode de réalisation représenté, une réglette porte un guide 18 dans lequel l'autre réglette peut coulisser librement. Une courte tige filetée 19 associée à un écrou est prévue pour le serrage entre les extrémités des réglettes.

On voit qu'on peut, avec l'agencement décrit jusqu'ici, réaliser à l'aide d'un très petit nombre de pièces normalisées l'adaptation d'un dispositif suivant l'invention à des portes de largeurs très différentes. Il suffit en effet, pour cette adaptation, de monter les réglettes sur les platines par accrochage dans une position tenant compte de la largeur de la porte, le serrage final étant réalisé au moyen des tiges filetées 19. La rigidité des platines et leur résistance fournissent un ensemble robuste, assurant une bonne fixation, et les feuillards plus souples réalisent une bonne adaptation autour des bords de la porte.

Il suffit, éventuellement pour des portes de largeur peu usuelle, d'utiliser d'autres réglettes, par exemple plus longues, sans avoir pour autant à employer d'autres platines.

La coopération des jeux de trous des réglettes avec les rangées de griffes des platines assure en outre l'alignement des platines entre elles.

Suivant le mode de réalisation représenté sur la Fig. 2, on a rapporté sur l'une des platines 8 d'une paire, plus spécialement sur la platine dirigée vers la face externe de la porte, des barrettes 20 fixées par exemple par soudage, qui portent chacune deux goujons filetés 21. Ces goujons servent au montage sur la platine d'une serrure qui est indiquée schématiquement en pointillé en 22 sur la Fig. 2. La poignée 5 est elle-même fixée sur cette serrure.

Le mode de montage des bandeaux 4 sur l'ensemble ainsi adapté par serrage sur la porte est mieux visible sur la Fig. 4.

On voit sur cette figure que chaque bandeau 4 comporte, vers ses bords supérieur et inférieur, un profilage comprenant un rebord 23 perpendiculaire au plan principal du bandeau et s'étendant sensiblement jusqu'à la glace de la porte en position montée, et une aile oblique 24 dirigée vers l'intérieur. Les bandeaux 4 peuvent être engagés sur les ensembles précités, plus spécialement sur les platines 8, 9, par coulissemement des ailes 24 de part et d'autre des ailes 10 des platines, qui servent de glissières.

On conçoit que le mode de montage en place des bandeaux est ainsi simplifié au maximum.

Le positionnement des bandeaux 4 dans le sens longitudinal est assuré à chaque extrémité de ces bandeaux par deux baguettes de butée 25, qui viennent chaque fois coiffer l'extrémité des cavités ménagées entre les bandeaux 4 et les platines 8, 9, en s'emboîtant en partie dans ces cavités, ce qui assure une finition esthétique sur les côtés de la porte. Ces baguettes de butée sont ici fixées au moyen de vis 26 venant coopérer avec des trous taraudés (non représentés) prévus dans des pattes 27 portées par les platines 8, 9.

On a représenté sur la Fig. 2, dans chacune des platines, deux rangées de crevés 28 pouvant servir à l'accrochage d'organes élastiques de rappel d'un câble mobile dans le cas de l'utilisation d'une serrure électrique.

La variante de réalisation représentée sur les Fig. 5 et 6 est destinée à permettre un montage sur des panneaux de très faible largeur, par exemple sur des panneaux de renvoi de tambours de portes. Dans ce cas, il est prévu deux platines 29, 30 de plus petite largeur, conjuguées comme dans le mode de réalisation précédent à des feuillards 31 venant enserrer les bords du panneau de glace et reliés aux platines de la même manière que précédemment.

Dans le mode de réalisation considéré, les platines portent sur leurs bords en regard des pattes 32, et le serrage du dispositif autour du panneau est obtenu au moyen de tiges filetées 33 traversant ces pattes et d'écrous 34.

Les bandeaux 4 sont montés et positionnés longitudinalement de la même manière que dans le cas du mode de réalisation précédent, et les mêmes références ont été utilisées sur les Fig. 5 et 6 pour désigner les éléments correspondants.

Les bandeaux 4 sont montés et positionnés longitudinalement de la même manière que dans le cas du mode de réalisation précédent, et les mêmes références ont été utilisées sur les Fig. 5 et 6 pour désigner les éléments correspondants.

On voit ainsi que l'invention permet une adaptation universelle de bandeaux sur des portes ou panneaux en glace de dimensions très différentes, à partir d'un petit nombre d'éléments normalisés, c'est-à-dire d'une manière simplifiant le montage et limitant les frais de fabrication et les investissements de stockage.

Seuls les bandeaux, qui peuvent être fabriqués sous forme de profilés de grande longueur, ont alors besoin d'être coupés à la longueur requise.

Des modifications peuvent être apportées aux modes de réalisation décrits, dans le domaine des équivalences techniques, sans s'écarte de l'invention.

Revendications

1. Dispositif formant bandeau pouvant servir de support de serrure pour portes ou panneaux plans, notamment en glace, du type comportant deux parties (8, 9, 13; 29, 30, 31) venant entourer chacune un des bords latéraux marginaux opposés de la porte (1), chaque partie comportant des branches s'étendant sur chacune des faces opposées de la porte (1), et des moyens d'accrochage (14) reliés par des organes de serrage par traction (16, 19) resserrant les deux parties à la fois contre les faces de la porte et autour de ses bords verticaux, caractérisé en ce que: les deux parties (8, 9, 13; 29, 30, 31) sont formées chacune d'une paire de platines rigides (8, 9; 29, 30) et d'un feuillard (13; 31); les platines de chaque paire sont disposées de part et d'autre des parties marginales d'une porte (1) ou d'un panneau, et sont réunies entre elles par le feuillard (13; 31) recourbé sur lui-même en U et fixé par ses bords à chacune des platines; les organes de serrage par traction (16, 19; 33) sont adaptables entre les paires de platines opposées, des moyens (14, 17; 32, 34) étant prévus pour régler la longueur de ces organes.

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que des profilages formant glissières (10) sont prévus sur les bords des platines pour recevoir un bandeau (4) muni de profilages latéraux (24) engageables sur les profilages formant glissières (10).

3. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que les organes de serrage par traction sont constitués par des éléments formant tirants (16, 33) ou des moyens équivalents agissant par traction entre les platines 8, 9; 29, 30).

4. Dispositif suivant la revendication 1 ou 3, caractérisé en ce que les platines (8, 9) présentent au moins une et de préférence deux rangées de moyens d'accrochage (14) tels que des griffes ou des trous, et en ce qu'il est prévu, pour chaque rangée de moyens d'accrochage, un tirant (16) muni de trous (17) ou de griffes adaptées aux griffes et aux trous des platines, ainsi que des moyens de serrage (19) pour le serrage du dispositif autour de la porte ou du panneau.

5. Dispositif suivant la revendication 4, caractérisé en ce qu'il est prévu, pour chaque rangée de moyens d'accrochage (14) des platines (8, 9) un tirant (16) en deux parties, les moyens de serrage tels qu'un boulon ou une tige filetée (19) étant prévus entre ces deux parties du tirant.

6. Dispositif suivant la revendication 5, caractérisé en ce que les deux parties du tirant (16) sont constituées par des réglettes emboîtables à coulissement l'une dans l'autre.

7. Dispositif suivant la revendication 1, destiné plus spécialement à des panneaux de faible largeur, caractérisé en ce qu'il comprend des platines (29, 30) de faible largeur, combinées à des feuillards (31) recourbés en U, et des tiges filetées (33) associées à des écrous ainsi que des éléments (32) d'accrochage de ces tiges filetées prévus sur les platines.

8. Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les platines (8, 9; 29, 30) présentent des lumières (11) dans lesquelles sont engagées des pattes (12) ou parties équivalentes des feuillards (13, 31) recourbés en U, ces pattes ou parties analogues étant rabattues contre ces platines et étant fixées notamment par soudage ou rivetage pour assurer la solidarisation des feuillards avec les platines.

9. Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les platines (8, 9) présentent des moyens d'accrochage pour des organes élastiques destinés à un câble mobile d'alimentation d'une serrure électrique.

10. Dispositif suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'une au moins des platines (8) porte des organes de fixation d'une serrure (22) ou d'une poignée (5).

11. Dispositif suivant la revendication 2, caractérisé en ce que les platines (8, 9; 29, 30) présentent sur leurs bords orientés perpendiculairement aux feuillards des ailes (10) dirigées obliquement vers l'extérieur et formant glissières, et en ce que les bandeaux (4) sont constitués par des profilés munis sur leurs bords d'ailes (24) dirigées obliquement vers l'intérieur, engageables sur ou dans les glissières formées par les ailes des platines.

12. Dispositif suivant la revendication 11, caractérisé en ce qu'il est prévu des baguettes formant butées (25) ainsi que des éléments de fixation (27) prévus sur les platines, disposés de façon telle qu'en position montée les baguettes constituent des butées de positionnement axial des bandeaux (4).

Patentansprüche

1. Vorrichtung in Form eines Bandes, welches als Schloss-Halterung für Türen, glatte Panele, besonders aus Glas, dient, in Gestalt von zwei Teilen (8, 9, 13; 29, 30, 31) von denen jedes den seitlichen Rand der Tür (1) umschließt, jedes Teil Profil-Verstrebungen enthaltend, die auf den Sichtflächen der Tür (1) verlaufen, des weiteren Einhak-Elemente (14) verbunden durch Spannelemente (auf Zug) (16, 19), die die beiden Teile auf die Türflächen und um die senkrechten Ränder der Tür zusammen-spannt, im einzelnen wie folgt: die zwei Teile (8, 9, 13; 29, 30, 31) bestehen jede aus einem

Paar starren Platten (8, 9; 29, 30) und einem Bandstahl (13, 31); die Platten von jedem Paar sind auf der einen und der anderen Randfläche einer Tür (1) oder einem Panel angeordnet und sind miteinander verbunden durch den Bandstahl (13, 31), der in Form eines U gebogen ist, und mit seinen Rändern auf jeder Platte befestigt ist, die Elemente der Klemmung auf Zug (16, 19, 33) sind zwischen den Paaren der Platten angebracht, des weiteren Vorrichtungen (14, 17, 32, 34), vorgesehen für die Einstellung der Länge dieser Elemente.

2. Vorrichtung gemäss Patent-Anspruch 1 bestehend aus Profilen in Form von Gleitführungen (10), die auf den Rändern der Platten vorgesehen sind, um ein Abdeckprofil (4) aufzunehmen, ausgerüstet mit seitlichen Profilen (24) passend für die Profile in Form von Gleitführungen (10).

3. Vorrichtung gemäss Patent-Anspruch 1, gekennzeichnet dadurch, dass die Spannvorrichtungen auf Zug aus Zugvorrichtungen (16, 33) oder ähnlichen Elementen, die auf Zug zwischen den Platten (8, 9, 29, 30) arbeiten, bestehen.

4. Vorrichtung gemäss Patent-Anspruch 1 oder 3, gekennzeichnet dadurch, dass die Platten (8, 9) eine oder besser zwei Reihen von Befestigungen aufweisen (14), die wie Krallen oder Löcher geformt sind, und es ist für jede Reihe des Befestigungsmittel eine Zugstange (16) mit Löchern (17) abgestimmt auf die Krallen, oder Krallen abgestimmt auf die Löcher der Platte, vorgesehen, weiterhin Spannlemente (19) für das Spannen der Vorrichtung um die Tür oder um das Panel herum.

5. Vorrichtung gemäss Patent-Anspruch 4, gekennzeichnet dadurch, dass jede Reihe der Befestigungen (14) der Platten (8, 9) eine Zugstrebe (16) aus zwei Teilen, die Spannlemente wie eine Schraube oder ein Gewindestift (19), vorgesehen zur Verbindung dieser beiden Teile der Zugstrebe, aufweist.

6. Vorrichtung gemäss Patent-Anspruch 5, gekennzeichnet dadurch, dass die zwei Teile der Zugstrebe (16) als ineinandersteckbare Schiebe-Einstellungen ausgelegt sind.

7. Vorrichtung gemäss Patent-Anspruch 1, speziell bestimmt für Platten mit geringer Breite, bestimmt dadurch, dass Sie Platten (29, 30) von geringer Breite, kombiniert mit Bandstählen (31) in Form eines U und Gewindestifte (33) mit Muttern, sowie Befestigungs-Elemente (32) dieser Gewindestifte auf den Platten, enthält.

8. Vorrichtung gemäss Patent-Anspruch 1, gekennzeichnet dadurch, dass die Platten (8, 9; 29, 30) Ausschnitte (11) aufweisen, in denen die Befestigungslaschen oder gleiche Teile der Bandstähle (13, 31) in Form eines U befestigt sind, diese Befestigungslaschen oder gleiche Teile gegen die Platten herabgebogen sind und durch Schweißen oder Vernietung zwecks eines festen Verbundes zwischen Bandstahl und den Platten, besonders befestigt werden.

9. Vorrichtung gemäss Patent-Anspruch 1, gekennzeichnet dadurch, dass die Platten (8, 9) die Befestigungspunkte für elastische Elemente, d.h. für ein mobiles Anschlusskabel für ein elektrisches Schloss, darstellen.

10. Vorrichtung gemäss einem schon früheren Anspruch, gekennzeichnet dadurch, dass mindestens eine der Platten (8) die Befestigungselemente für ein Schloss (22) oder für einen Griff (5) trägt.

11. Vorrichtung gemäss Patent-Anspruch 2, gekennzeichnet dadurch, dass sich die Platten (8, 9; 29, 30) an ihren Rändern rechtwinklig zu den Bandstählen in Flügel (10) ausbilden, die sich schräg nach aussen ausweiten und eine Gleitschiene formen, und dass die Abdeckungen (4) aus Profilen mit sich schräg nach innen ausbildenden Flügeln bestehen, passend auf oder in den Gleitschienen, geformt durch die Flügel der Platten.

12. Vorrichtung gemäss Patent-Anspruch 11, gekennzeichnet dadurch, dass ein Puffer als Anschlag (25), sowie Befestigungselemente (27) auf den Platten vorgesehen sind, angeordnet in der Weise, dass in montierter Position, die Puffer axiale Montage-Anschlüsse der Abdeckungen (4) darstellen.

Claims

1. Device forming plinth which could be used as a lock-holder for doors or for plane panels, especially made of glass, of the sort which has two parts (8, 9; 13; 29, 30, 31) each surrounds one of the two lateral marginal side opposite the door (1), and hanging means (14) connecting by clamping means by traction (16, 19) constricting the two parts together against the faces of the door and around its vertical sides, characterised in the fact that the two parts (8, 9, 13; 29, 30, 31) each formed of a pair of rigid plates (8, 9; 29, 30) and a strip (13; 31); the plates of each pair are disposed on both sides of the marginal parts of a door (1) or of a panel, and are reunited together by the strip (13; 31) bended on itself like a U and fixed by its sides to each plate; the hightening gears by traction (16, 19; 33) are fit between the pair of opposite plates, means (14, 17; 32, 34) are provided for regulate the length of these gears.

2. Device according to claim 1, characterised in the fact that form turning forming slides (10) are provided on the sides of the plates in order to become a plinth (4) with lateral form turning (24) to fit on the form turning forming slides (10).

3. Device according to claim 1, characterised in the fact that the hightening gears by traction are constituted by elements forming brace-rods (16, 33) or equivalent means acting by traction between the plates (8, 9; 29, 30).

4. Device according to claim 1 or 3, characterised in the fact that the plates (8, 9) have at least one and in preference two rows of hanging means (14) such as claws or holes, and it is

provided for that for each row of hanging means, a brace-rod (16) with holes (17) or with claws adapted to the claws and to the holes of the plates, and with hightening gears (19) for the hightening of the device around the door or the panel.

5. Device according to claim 4, caracterised by the fact that it is provided, for that for each row of hanging means (14), plates (8, 9) a brace-rod (16) in two parts, hightening means such as a bolt or a threaded stem (19) provided for between those two parts of the brace-rod.

6. Device according to claim 5, caracterised by the fact that the two parts of the brace-rod (16) are constituted by sliders which can be fit together one into the other.

7. Device according to claim 1, intended more particularly to small panels, caracterised by the fact that it has small plates (29, 30), combined to strip (31) bent like a U and threaded stems (33) associated to nuts and to hanging elements of those threaded stems provided for on the plates.

8. Device according to claim 1, caracterised by the fact that the plates (8, 9; 29, 30) have ports (11) in which are inserted holdfasts (12) equivalent parts of strip (13, 31) bent like a U,

these holdfasts or similar parts folded against those plates and fixed by welding or riveting in order to assure the solidification of the strip with the plates.

5 9. Device according to claim 1, caracterised by the fact that the plates (8, 9) have hanging means for elastic gears provided for a mobile cable of feed of an electric lock.

10 10. Device according to anyone of the preceding claims, caracterised in the fact that unless one of these plates (8) have fixation gears of a lock (22) or of a handle (5).

15 11. Device according to claim 2, caracterised by the fact that the plates (8, 9; 29, 30) have on their sides orientated perpendicularly to the strip wings directed (10) obliquely towards the outside and forming slides, and in the fact that the plinths (4) are constituted by sections with on their sides wings (24) directed obliquely towards the inside, which can be inserted on or in the slides forming by the wings of the plates.

20 25 12. Device according to claim 11, caracterised by the fact that it is provided for rods forming stops (25) and fixation elements (27) provided for on the plates, arranged so that rods when they are in rising position constitute axial positioning stops of the plinths (4).

30

35

40

45

50

55

60

65

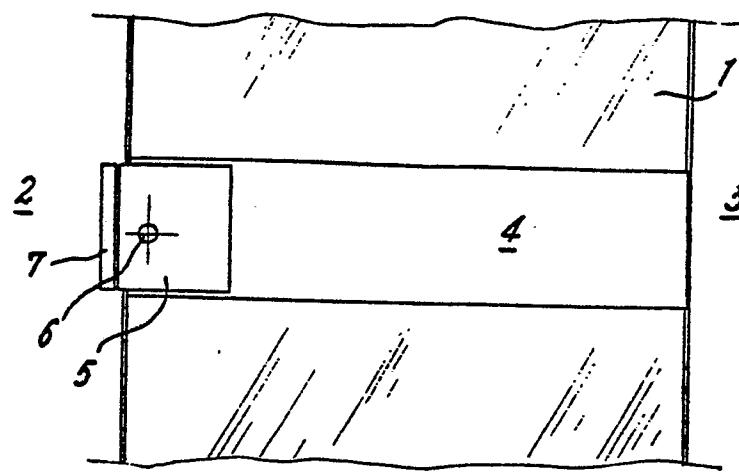


FIG. 1

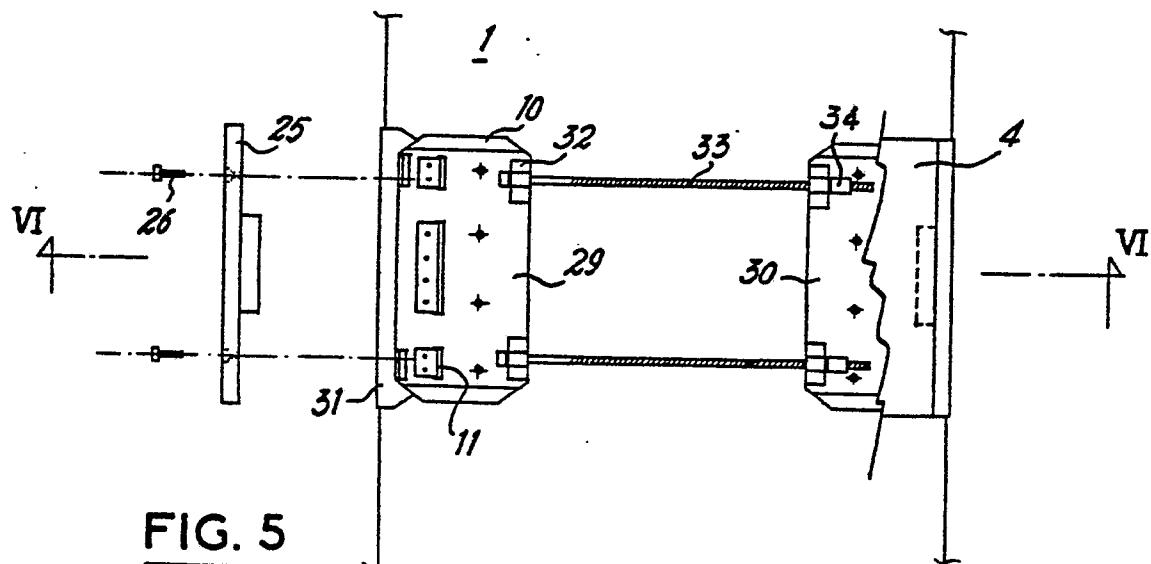


FIG. 5

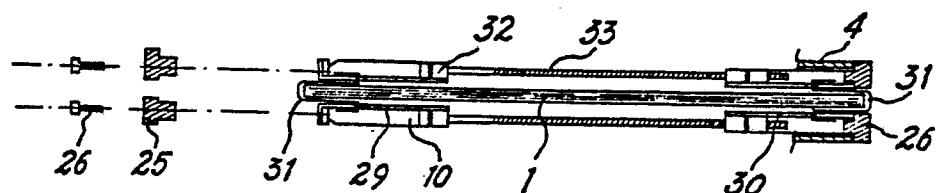


FIG. 6

0 020 415

FIG. 2

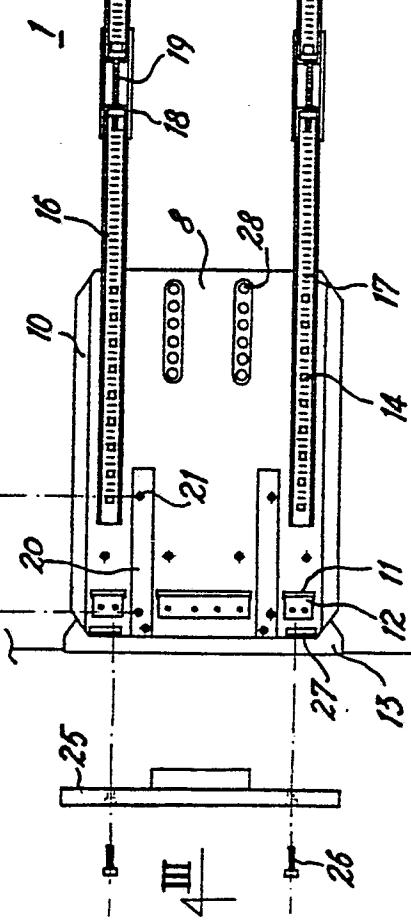
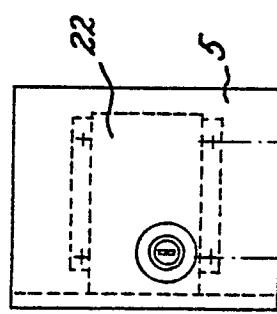


FIG. 4

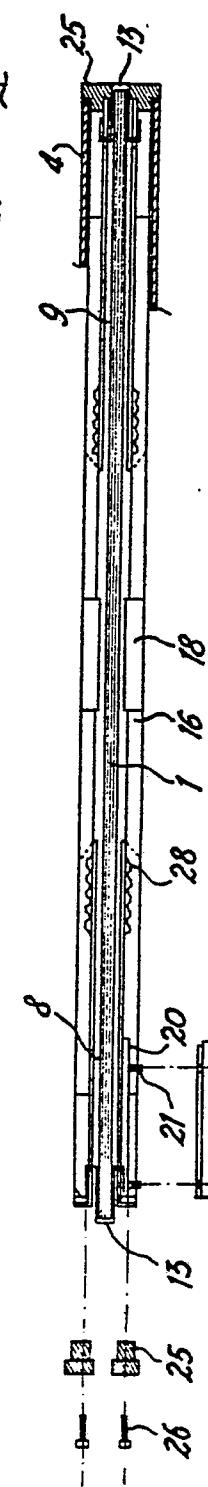
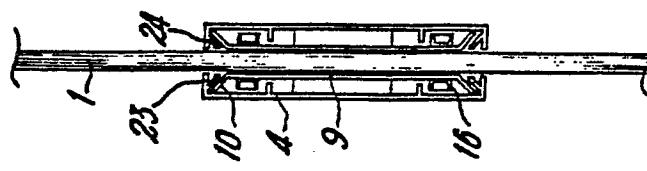


FIG. 3